00593 00300

20	29 SEP. 2000		17	1	BEF		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		A1.

COMPTES ANNUELS EN FRANCS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : IMETAM

Forme juridique : SPRL SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Adresse : Rue Leon François N° : 6-8 Bte :

Code postal : 5170 Commune : BOIS- DE - VILLERS

Registre : RC Registre du commerce Greffe de : 19 NAMUR N° :57464

Numéro de T.V.A. ou numéro national 433.658.690

DATE 17-07-1993 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 13-06-2000

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-04-1999 au 31-03-2000

Exercice précédent du 01-04-1998 au 31-03-1999

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : . . . . . [Oui]

LISTE COMPLETE avec NOM, PRENOMS, adresse complète, et FONCTION au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES		Type de personne / TVA ou N.N.	Profession / Durée du mandat
Mr MEYER Paul Allée des Neris 5100 WEPION BELGIQUE	2 GERANT	Personne physique . .	- - - -
Mr TAMINIAUX Philippe Try Saint Pierre 5170 PROFONDEVILLE BELGIQUE	13 GERANT	Personne physique . .	- - - -

Nombre total de pages déposées : 17 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature (nom et qualité)
MEYER Paul
GERANT

Signature (nom et qualité)
TAMINIAUX Philippe
GERANT

(c) CUBIC — 869366

OCR1001

T.V.A.	433.658.690		Albis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ?.......:OUI/~~NON~~[1].

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission. (A. Tenue des comptes de l'entreprise (2); B. Etablissement des comptes annuels (2); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

NOM, PRENOMS, adresse complète, et FONCTION de la personne externe	Type de personne	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
	TVA ou N.N.	Profession
	Num. membre	Durée du mandat
DELVAUX FRONVILLE SERVAIS et ASSOCIES	Personne morale	B
BOULEVARD LOUIS SCHMIDT 57 1040 BRUXELLES	467.072.915	
BE BELGIQUE 71 REVISEUR D'ENTREPRISES	B 00392	

1 Biffer ce qui ne convient pas.
2 Mention facultative.

(c) CUBIC — 869366

T.V.A.	433.658.690	A2.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	73.485.727	47.181.800
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	73.479.827	47.175.900
A. Terrains et constructions	22	69.383.216	44.020.312
B. Installations, machines et outillage	23	2.904.779	2.575.790
C. Mobilier et matériel roulant	24	1.191.832	579.798
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	5.900	5.900
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	14.275.957	17.567.827
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	3.147.060	12.161.601
A. Créances commerciales	40	3.147.060	11.461.601
B. Autres créances	41		700.000
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	10.963.060	5.013.342
X. Comptes de régularisation	490/1	165.837	392.884
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	87.761.684	64.749.627

(c) CUBIC — 869366

T.V.A.	433.658.690	A3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
P A S S I F			
CAPITAUX PROPRES	10/15	**19.992.984**	**14.821.851**
I. Capital (ann. III)	10	3.350.000	3.350.000
A. Capital souscrit	100	3.750.000	3.750.000
B. Capital non appelé (-)	101	(400.000)	(400.000)
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	375.000	375.000
A. Réserve légale	130	375.000	375.000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. [Bénéfice reporté	140	16.267.984	11.096.851
[Perte reportée (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	**1.300.000**	**1.300.000**
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5	1.300.000	1.300.000
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	**66.468.700**	**48.627.776**
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	37.754.900	28.951.037
A. Dettes financières	170/4	37.754.900	28.951.037
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	37.754.900	28.951.037
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	28.397.075	19.298.880
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	9.659.447	3.649.035
B. Dettes financières	43		520.949
1. Etablissements de crédit	430/8		520.949
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	2.951.704	2.052.737
1. Fournisseurs	440/4	2.951.704	2.052.737
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	15.342.524	12.671.159
1. Impôts	450/3	2.640.880	1.880.749
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	12.701.644	10.790.410
F. Autres dettes	47/48	443.400	405.000
X. Comptes de régularisation	492/3	316.725	377.859
TOTAL DU PASSIF	10/49	87.761.684	64.749.627

(c) CUBIC — 869366

T.V.A.	433.658.690	A4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires } mentions	70	119.054.525	76.786.579
Approvisionnements, marchandises; } services et biens divers } facultatives	60/61	22.978.837	20.834.646
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	96.104.488	56.115.456
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(76.266.170)	(44.178.906)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(7.762.337)	(7.596.863)
E. Réd. de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(78.156)	(141.419)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	11.997.825	4.198.268
Perte d'exploitation (-)	64/70		
II. Produits financiers	75	58.100	54.743
Charges financières (-)	65	(2.182.288)	(1.065.800)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	9.873.637	3.187.211
Perte courante avant impôts (-)	65/70		
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	9.873.637	3.187.211
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680		
IV. Impôts sur le résultat (-)(+)	67/77	(4.297.504)	(1.713.033)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	5.576.133	1.474.178
Perte de l'exercice (-)	67/70		
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689		
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	5.576.133	1.474.178
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)		

(c) CUBIC — 869366

T.V.A.	433.658.690	A5.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	16.672.984	11.501.851
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	5.576.133	1.474.178
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	11.096.851	10.027.673
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectation aux capitaux propres (-)	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	(16.267.984)	(11.096.851)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(405.000)	(405.000)
1. Rémunération du capital	694	405.000	405.000
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

(c) CUBIC — 869366

T.V.A.	433.658.690	A6.

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rub. 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rub. 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rub. 28 de l'actif)	
	Codes		Codes		Codes	
3. ANNEXE						
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	60.785.954	8355	5.900
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée.	8029		8169	34.066.264	8365	
. Cessions, désaffectations et retraits. . (-)	8039		8179	(400.000)	8375	
. Transferts d'une rubrique à une autre. . . . . .(+)(-)	8049		8189	(97.836)	8385	
. Autres mutations . . . . . .(+)(-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	94.354.382	8395	5.900
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers.			8229		8425	
. Annulées . . . . . (-)			8239		8435	
. Transférées d'une rubrique à une autre. . . . . .(+)(-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	13.610.054	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés.	8079		8279	7.762.337	8475	
. Repris car excédentaires . . . . . (-)	8089		8289		8485	
. Acquis de tiers.	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits . . . . . (-)	8109		8309	(400.000)	8505	
. Transférés d'une rubrique à une autre. . . . . .(+)(-)	8119		8319	(97.836)	8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	20.874.555	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice. . . . . .(+)(-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE . . . . . (a)+(b)-(c)-(d)	8139		8339	73.479.827	8565	5.900

(c) CUBIC — 869366

II. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, description du TYPE D'ACTION, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL et de la FORME JURIDIQUE	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles	
	directement	par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise
	Nombre		Capitaux propres	Résultat net
	%	%	(+)ou(-) (en unités de devise)	

II.B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REPOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A ou B) défini en bas de page.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Code éventuel (*)

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :
A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise;
B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
-- Au terme de l'exercice précédent	8700	3.750.000	xxxxxxxxxxxxxxxx
-- Modifications au cours de l'exercice :			
-- Au terme de l'exercice	8701	3.750.000	xxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
ORDINAIRES		3.750.000	750
		1 Montant non appelé (rubrique 101)	2 Montant appelé, non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
TOTAL.	871	400.000	
		1 Montant du capital détenu	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
-- la société elle-même.	872		
-- ses filiales.	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours.	8740		
. Montant du capital à souscrire.	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre.	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire.	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre.	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT.	8751		
		1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : -- détenues par la société elle-même	877		
-- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise :

(c) CUBIC — 869366

IV. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES		
		1 échéant dans l'année (rubrique 42)	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3 ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891	9.659.447	25.520.412	12.234.488

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)
Dettes échues envers

	Codes	Exercice
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

(c) CUBIC — 869366

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	58	56
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein.	9087	56,0	38,1
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	94.169	62.064
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs.	620	50.762.625	29.532.155
b) Cotisations patronales d'assurances sociales.	621	17.695.659	9.996.299
c) Primes patronales pour assurances extralégales.	622		
d) Autres frais de personnel	623	7.807.886	2.716.887
e) Pensions.	624		
VII. RESULTATS FINANCIERS			
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75) . en capital	9125		
. en intérêts.	9126		
B. Intérêts portés à l'actif.	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers.	9149	
dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

	Codes	Exercice	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements		1 de l'entreprise	2 de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés.	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés.	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause.	920		

Litiges importants et autres engagements importants

Mandat hypothécaire portant sur le bien situé à Erpent donné à la SA IMMOMANDA en garantie de la dette de 30 millions envers la BBL.

(c) CUBIC — 869366

IX. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

	Codes	Exercice
1. Créances sur des entreprises liées	9291	
2. Garanties constituées en leur faveur	9294	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur.	9295	

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

-- Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

-- Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus * :

X. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B.

	Codes	Exercice
A. Créances sur les personnes précitées	9500	
B. Garanties constituées en leur faveur	9501	
C. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur.	9502	

Taux et durée des créances reprises sous la rubrique 9500 :

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

(c) CUBIC — 869366

T.V.A.	433.658.690	A12.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 10118953718

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 151 218

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2.Temps partiel (exercice)	3. Total(T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total(T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	49,0	10,3	56,0(ETP)	38,0(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	83.402	10.767	94.169(T)	62.064(T)
Frais de personnel	102	67.546.126	8.720.044	76.266.170(T)	44.179(T)

B. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2.Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	49	9	55,1
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	49	8	54,3
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112		1	0,8
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	33	1	33,2
Femmes	121	16	8	21,9
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	37	6	41,8
Ouvriers	132	12	3	13,3
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2.Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	18	2	19,8
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	13	5	16,0

(c) CUBIC — 869366

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier *				
1.1. Plan d'entreprise	400			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404			
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408	5	4,0	514.630
1.6. Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			
2.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	511			
2.9. Interruption complète de carrière	512			
2.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	513			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice	550	5	4,0
- total pour l'exercice précédent	560	47	43,0

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise
. Hommes	580	5	30	
. Femmes	581	14	99	

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

(c) CUBIC — 869366

T.V.A.	433.658.690	A14.

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

;

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [~~ont~~] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

;

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF .

Le compte de résultats [~~a~~] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

(c) CUBIC — 869366

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [~~ont~~] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles
Des immobilisations corporelles [~~ont~~] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Actif détenu en location-financement	Méthode L D A	Base NR R	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement.					
2. Immobilisations incorporelles.					
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux * . . .	Non	L	NR	5,00- 20,00	0,00 - 0,00
4. Installations, machines et outillage *	Non	L	NR	10,00- 33,00	0,00 - 0,00
5. Matériel roulant *	Non	L	NR	20,00- 20,00	0,00 - 0,00
6. Matériel de bureau et mobilier *					
7. Autres immobilisations corporelles					

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
-- montant pour l'exercice : BEF .
-- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 :
BEF .

(*) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

(c) CUBIC — 869366

Immobilisations financières :
Des participations [~~ont~~] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :
Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnement :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :
-- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
-- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable. (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selont l'avance ment des travaux].

Dettes :
Le passif [~~comporte des~~] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :
Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46bis, &3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : BEF .

(c) CUBIC — 869366